

# Déploiement du matériel psychoéducatif sur la détresse psychologique auprès des parents et des enfants

Instructions à l'intention des agents d'accueil  
(agents de première ligne)



# À propos de ces instructions

## Dans quel cadre s'inscrivent les présentes instructions?

Les présentes instructions accompagnent une série d'outils d'aide développés par l'EUAA dans le cadre d'un recueil d'orientations et de conseils pratiques sur la **santé mentale et le bien-être des demandeurs de protection internationale**. S'ils savent lire, les demandeurs de protection internationale qui ne souhaitent pas ou n'ont pas besoin de l'aide d'agents de leur centre d'accueil peuvent utiliser les outils d'aide de manière autonome.

Les présentes instructions concernent les livrets suivants:

- [Comment puis-je soutenir mon enfant dans les moments difficiles?](#)  
– Un outil d'aide conçu pour les parents
- [Comment puis-je faire face à des situations dans lesquelles mes parents semblent tristes, inquiets ou en colère?](#)  
– Un outil d'aide conçu pour les enfants
- [Comment gérer les situations dans lesquelles mon ami\(e\), mon frère ou ma sœur est triste, en colère ou fait des choses dangereuses?](#)  
– Un outil d'aide conçu pour soutenir des (parents) proches

## Pourquoi ces instructions ont-elles été élaborées?

Les présentes instructions ont été élaborées pour aider les agents d'accueil (de première ligne) dans leur travail de sensibilisation et d'information des parents, des enfants et des jeunes demandeurs sur la manière de soutenir les membres de leur famille et/ou leurs proches dans les moments difficiles, notamment en cas de forte détresse psychologique et d'accumulation de traumatismes potentiels.

## Comment ces instructions ont-elles été élaborées?

Le présent document accompagne les livrets mentionnés ci-dessus, qui ont été conçus avec l'aide d'experts de Belgique, d'Allemagne, de Grèce, des Pays-Bas et de Suède. Ces livrets ont été testés, principalement en Grèce et aux Pays-Bas, auprès de demandeurs de protection internationale, de médiateurs et de réfugiés. Au cours de ces tests, des utilisateurs ont indiqué un besoin d'instructions pour faciliter le déploiement des livrets.

## À qui s'adressent les présentes instructions?

Bien qu'une utilisation autonome des livrets par les parents, enfants et mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale pour soutenir des membres de leur famille et/ou des proches soit possible, les présentes instructions s'adressent à des **professionnels**. Elles visent à soutenir les agents de première ligne dans le domaine de l'accueil — travailleurs sociaux, experts en protection de l'enfance, professionnels de la santé mentale, enseignants, etc. — dans leurs interactions individuelles ou en groupe avec les demandeurs. Dans les cas où une approche communautaire s'applique, les **chefs de communauté** peuvent aussi utiliser les instructions pour sensibiliser le public aux thèmes abordés dans les livrets.

## Quel est le lien entre les présentes instructions et les autres outils de l'EUAA?

Le présent document et les outils d'aide auxquels il se réfère s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par l'EUAA pour renforcer la connaissance et la conscience des questions ayant trait à la **santé mentale et au bien-être** des demandeurs de protection internationale. De plus amples informations sont disponibles sur la page du [site web de l'EUAA](#) consacrée à la vulnérabilité.

Les livrets et les présentes instructions sont également disponibles sur la plateforme [Let's Speak Asylum](#), spécifiquement dédiée à la **diffusion d'informations** pour les demandeurs de protection internationale.

Pour toute question, demande de clarification ou commentaire concernant les outils d'aide et leur déploiement, veuillez contacter [vulnerablegroups@euaa.europa.eu](mailto:vulnerablegroups@euaa.europa.eu).

## Table des matières

3

- > Comme utiliser les présentes instructions?
- > Objectif des livrets
- > Animation

4

- > Programmation, mise en place et contenu

9

- > Autres considérations importantes et précautions élémentaires

# Comme utiliser les présentes instructions?

Le contenu, les rappels et les conseils figurant dans les livrets peuvent servir de déclencheurs pour discuter, en face à face ou en groupe, d'un problème spécifique. Les présentes instructions donnent des pistes pour l'utilisation des livrets dans ces contextes.

Les livrets abordent la détresse psychologique, résultant notamment du vécu d'événements traumatisants, du point de vue de trois groupes cibles: les parents, les enfants et les frères et sœurs/proches.

Les agents de première ligne peuvent utiliser les livrets et les présentes instructions pour organiser des séances de discussion, individuelles ou en groupe, sur les sujets suivants:

- la parentalité;
- la détresse psychologique ou les traumatismes;
- comment réduire le risque d'adoption de mécanismes d'adaptation négatifs dans les moments très difficiles (par exemple, au moment de l'arrivée);
- comment repérer que quelqu'un ne va pas bien sur le plan émotionnel (par exemple, les signes de dépression);
- comment rester en sécurité lorsqu'une personne a un comportement problématique (par exemple, si elle commence à boire de l'alcool).

## Objectif des livrets

Les trois livrets visent à soutenir les parents, enfants et proches qui, arrivés en Europe, constatent que le comportement de leurs amis ou de membres de leur famille a considérablement changé. Le changement peut se manifester de diverses manières et avec des intensités différentes selon les personnes. Les outils contiennent des conseils et astuces sur la manière d'aider ces personnes à se sentir mieux et indiquent quand il pourrait être nécessaire de demander l'aide d'un professionnel.

L'objectif de ces outils est de fournir des **connaissances de base en matière de santé mentale** pour répondre à des questions telles que: «*Comment puis-je savoir si l'un de mes proches est en détresse?*». Ces outils visent également à renforcer **l'efficacité et la résilience**, personnelle et collective, des personnes concernées.

Les livrets fonctionnent comme des outils d'aide personnelle et sont donc conçus pour être utilisés par les demandeurs seuls. Toutefois, dans certaines situations, les demandeurs pourraient préférer explorer le contenu des livrets avec d'autres personnes. Par conséquent, il est également possible de discuter du contenu des livrets dans le cadre de séances, individuelles ou en groupe, animées par un professionnel.

Un autre objectif des outils est d'attirer l'attention sur les aspects de **protection** et le principe «**Do No Harm**» (**ne pas nuire**), en particulier lorsque des enfants sont concernés. Le but est de s'assurer que les enfants se protègent eux-mêmes avant de tenter de venir en aide à des personnes qui pourraient les placer dans une situation de danger, de violence ou d'abus.

## Animation



### Animateurs et interprétation en séances de groupe

Lorsque les livrets sont utilisés à des fins de **sensibilisation** dans le cadre de **réunions de groupe**, le groupe de demandeurs ne devrait pas **dépasser 10 à 15 personnes** afin de permettre des discussions utiles.

Il est conseillé d'avoir **un animateur principal** qui guide la discussion et **un co-animateur** qui reste plus en retrait et qui prend des notes. Le co-animateur surveille également la dynamique du groupe (par exemple, les manifestations de tensions ou d'autres émotions en lien avec un sujet spécifique), note ses observations et en fait part à l'animateur principal si nécessaire.

Si les services d'un **interprète** sont nécessaires, le groupe de demandeurs doit être plus petit et ne pas dépasser **4 à 6 personnes**. En effet, la traduction prend beaucoup de temps et le temps alloué à la discussion risque d'être insuffisant si le groupe de participants dépasse ce nombre.

Pour les petits groupes aidés par un interprète, la présence d'un co-animateur peut être superflue. Il appartient à l'animateur de décider, pour chaque groupe de demandeurs, qui doit être présent pour encadrer le processus. En règle générale, il faut que le groupe de participants soit plus nombreux que l'équipe d'encadrement (animateur, co-animateur et interprète).

Il est conseillé aux interprètes de se préparer à leur mission en lisant les livrets, afin de s'assurer que le contenu est clair pour eux et d'acquérir le vocabulaire adéquat. Il importe de rappeler à l'interprète de traduire littéralement ce qui est dit, sans partialité.

Les animateurs doivent avoir des compétences en matière de sensibilisation en contexte collectif. Si les demandeurs sont mineurs, les animateurs doivent en outre avoir une bonne compréhension des questions de protection de l'enfant et de sauvegarde des enfants.

## Programmation, mise en place et contenu



### Programmation

Les réunions, individuelles ou en groupe, doivent être programmées à un moment où les demandeurs pourront participer sans problèmes ni distractions (par exemple, après le travail/l'école ou, pour les parents, lorsque les enfants sont à l'école). La **durée de chaque séance** ne devrait pas dépasser 1h30. Au-delà de cette durée, la capacité d'attention diminue et certains participants pourraient avoir d'autres activités prévues.



### Lieu

Le lieu des réunions doit être convenu en concertation avec les participants. Idéalement, ce doit être un endroit sûr, facilement accessible (y compris pour les personnes mobilité réduite) et garantissant le respect de la vie privée. Les chaises peuvent être disposées en cercle afin que chacun puisse se voir et s'entendre aisément. Lorsque le groupe est composé de parents et de jeunes enfants, l'installation des participants sur un tapis peut constituer une bonne

solution (si culturellement appropriée), car cela permet aux enfants de ramper et de jouer près de leur(s) parent(s) sans perturber la séance.



### Composition et réunions du groupe

Lors de la constitution du **groupe**, les animateurs devraient tenir compte de facteurs tels que les langues parlées, le sexe, l'âge, ainsi que l'origine culturelle et religieuse des participants. Lors de réunions organisées pour les parents, il convient aussi d'évaluer s'il est préférable que les deux parents assistent à la même séance ou s'il vaut mieux les séparer. Le but est d'éviter que des approches potentiellement différentes de la parentalité puissent conduire à des conflits qui pourraient aggraver la situation à la maison et mettre en péril le bien-être de l'enfant.

Les **réunions de groupe présentent l'intérêt** de pouvoir réunir les demandeurs et leur permettre de partager leurs difficultés, mais aussi leurs espoirs, de communiquer des informations pertinentes, ou simplement de se distraire un peu et d'échapper au quotidien du centre d'accueil. L'avantage d'avoir un animateur pour guider ces réunions est que cela offre une protection aux participants, par exemple, si le groupe discute d'un sujet difficile et que cela nécessite l'intervention d'agents de première ligne. Les réunions de groupe sont également l'occasion pour les animateurs d'identifier les demandeurs présentant une vulnérabilité potentiellement multiple et nécessitant éventuellement un suivi.

Les réunions de groupe constituent un bon moyen d'aborder ensemble certains sujets et de se rendre compte que l'on n'est pas seul à vivre telle ou telle situation. Pour les demandeurs, c'est une plateforme de partage de connaissances et d'apprentissage mutuel. Cela peut être bénéfique à plusieurs niveaux. Ces réunions peuvent aussi favoriser la création d'amitiés et de liens avec d'autres demandeurs, et même conduire parfois à la constitution de réseaux d'entraide.

Lorsque l'organisation de séances en groupe apparaît comme la solution idéale, il est important de veiller à ce que les participants définissent dès le début leurs propres **règles de groupe**. Ces règles seront formulées en une fois et s'appliqueront à chaque réunion du groupe (règles valables pour une seule ou pour plusieurs séances).



## Contenu

### Exemple de règles de groupe

- ✓ Se respecter mutuellement.
- ✓ Permettre à chacun de s'exprimer, mais aussi de se contenter d'écouter.
- ✓ Il n'y a pas d'opinions mauvaises, bonnes ou plus importantes. [La seule exception à cette règle est lorsque quelqu'un prône l'application d'un châtiment corporel. Dans ce cas, l'animateur doit intervenir et expliquer avec tact qu'aucune forme de violence n'est jamais acceptable.]
- ✓ Chacun peut exprimer ses pensées librement.
- ✓ Il n'est pas permis de rejoindre et de quitter les séances à sa guise.
- ✓ Pas d'appels téléphoniques pendant la réunion.
- ✓ Les téléphones portables sont mis en mode silencieux.
- ✓ **Confidentialité:** les thèmes généraux des livrets peuvent être partagés avec d'autres membres de la communauté. En revanche, les questions personnelles partagées par les participants ne doivent pas sortir du cadre du groupe.
- ✓ Les réunions de groupe doivent être un espace sûr où échanger des pensées et des préoccupations.

Le manque potentiel de confidentialité constitue une **limitation à l'organisation de réunions de groupe**. Par ailleurs, il se peut que les participants «oublient» les règles de groupe, notamment le principe de confidentialité. Par conséquent, les animateurs doivent rappeler aux participants de ne pas raconter d'expériences très personnelles, parce que les réunions de groupe ne sont pas des séances de consultation. Les sujets très importants/personnels peuvent être abordés avec les animateurs après la réunion. Bien que les réunions de groupe doivent être considérées comme un espace «sûr» où apprendre et partager, on ne peut jamais garantir que les informations discutées ne seront pas divulguées à d'autres membres de la communauté, entraînant donc un risque.

Dans certains cas, il peut être utile d'organiser des séances familiales privées avec le parent et l'enfant qui se sentent en détresse émotionnelle, afin de discuter de différentes manières d'y faire face. Dans ce cas, un travailleur social ou un professionnel de la santé mentale devrait animer la séance. La mise en place d'un tel dispositif devrait toutefois se faire progressivement, peut-être en commençant par des séances individuelles puis en réunissant toutes les personnes concernées, en fonction du contexte et des défis rencontrés.

Les livrets décrivent les **signes principaux** et quelques **réactions courantes** observables lorsqu'un enfant, un adolescent, un ami, un frère/une sœur ou un parent souffre potentiellement de détresse. Les thèmes traités dans les outils couvrent une série de situations potentielles de détresse ainsi que de conseils et astuces sur la manière d'y faire face. Les thèmes ne sont pas exhaustifs et ne présenteront pas le même intérêt pour tous les demandeurs. Les animateurs sont donc encouragés à inviter les demandeurs à donner leurs propres exemples et à formuler des suggestions sur ce qui pourrait être utile ou non.

D'une manière générale, la discussion de groupe doit porter sur un contenu utile aux participants. Par conséquent, ce sont les **participants qui choisiront, guideront** et, dans une certaine mesure, **orienteront le contenu d'une session**.

Les séances visent à fournir aux participants des outils pour aider les membres de leur famille et leurs amis à se sentir mieux. Lorsqu'il s'agit d'enfants, le principal message à faire passer est qu'ils doivent donner la priorité à leur propre sécurité.



## Comment présenter le contenu

Selon la composition du groupe et les besoins des participants, vous pouvez **présenter le contenu** des livrets de différentes manières. Voici les options possibles:

- Fournir une version imprimée de l'outil à chaque participant, pour que le groupe puisse lire le contenu ensemble.
- Projeter sur un mur le contenu et le lire à haute voix dans la langue des participants (utiliser la version traduite et faire appel à un interprète si nécessaire). En tant qu'animateur, vous devrez vous référer à la version établie dans la langue de votre État membre.
- Sélectionner un certain nombre de pages, les imprimer sous forme d'affiches et les placer sur les murs de la salle de réunion. Les participants pourront se déplacer d'une affiche à l'autre et discuter, en binômes ou en petits groupes, de ce qu'ils voient, lisent et comprennent, ainsi que de tout autre point qu'ils souhaitent ajouter. La discussion se poursuivra ensuite en groupe élargi.
- Imprimer les signes, conseils et astuces sur des cartes et placer celles-ci à l'envers au centre du groupe. Ensuite, les participants piochent des cartes, les lisent à haute voix (ou l'animateur/l'interprète les lit), y réfléchissent et en discutent en groupe.



## Comment discuter du contenu avec les participants

Pour que la discussion soit utile, il importe de mettre en évidence les différences en termes d'**âge**, de **genre** et de **culture**.

Les suggestions supplémentaires formulées par le groupe quant à la façon dont les parents et les enfants repèrent que quelqu'un ne va pas bien, quant à la manière dont ils réagissent et quant aux personnes vers qui ils se tournent peuvent faire l'objet de discussions lors de séances de suivi (individuelles ou en groupe). Pour garantir une **approche tenant compte de la culture, de l'âge et de la dimension de genre**, il est conseillé de regrouper ces suggestions en fonction du lieu d'origine, du sexe, de l'appartenance religieuse et de l'âge des demandeurs.

Si les participants n'expriment aucune préférence quant aux thèmes à couvrir à partir des livrets, vous pouvez procéder comme suit:

- progresser **par signes, réactions et conseils** et couvrir un thème par séance; ou
  - **regrouper le contenu** et couvrir 2 ou 3 thèmes par séance; ou
  - couvrir tous les thèmes de l'outil **en une seule fois** (l'animateur lit le livret avec les participants et répond uniquement aux questions qui sont posées).
- Vous pouvez choisir l'une des options ci-dessus, en fonction de la dynamique de groupe, de la compréhension et des besoins des participants.



## Note pour l'animateur

Dans la section suivante, vous trouverez des suggestions sur la manière d'animer les réunions de groupe et d'interagir avec les demandeurs lors de la discussion sur chacun des livrets.

### Comment puis-je soutenir mon enfant dans les moments difficiles?

#### ◇ Animer une réunion avec des parents pour discuter du comportement et du bien-être de leur enfant/adolescent

##### Exercice d'introduction

Commencez par demander aux participants quels sont leurs loisirs et plats préférés. Terminez

l'exercice en demandant aux participants d'où ils viennent. Les participants échangent brièvement leurs réflexions. Cette activité peut être organisée de manière ludique et ne devrait pas prendre plus de 10 minutes. La question finale «D'où venez-vous?» aide l'animateur à passer vers le sujet suivant.

L'animateur attire l'attention sur les différents pays, régions et villes d'origine des participants et rappelle que cette diversité peut conduire à des différences dans la façon de repérer que quelqu'un ne va pas bien et dans les possibilités de soutien. L'animateur pose les questions suivantes:

- Dans votre pays/région d'origine, comment les gens se rendent-ils généralement compte qu'un membre de la famille ne va pas bien?

- Que font généralement les parents lorsqu'ils voient que leurs enfants sont inquiets?
- Que font généralement les parents pour que leur enfant se sente mieux lorsqu'il est triste ou inquiet? Qu'est-ce qui a fonctionné dans votre cas?
- Là où vous vivez actuellement, y a-t-il des mécanismes de soutien en place qui pourraient être utiles?

En tant qu'animateur, vérifiez si les membres du groupe peuvent mentionner des services de soutien formels (par exemple, des travailleurs sociaux, des infirmiers/infirmières) disponibles dans le centre et potentiellement utiles pour tous les membres du groupe. Vous pouvez également vérifier la disponibilité d'un soutien informel, par exemple des personnes âgées qui rencontrent les jeunes et aident les parents dans leur rôle parental, des chefs religieux, d'autres membres de la communauté, etc.



Les deux livrets suivants s'adressent aux enfants de 12 à 17 ans, mais peuvent également être utilisés auprès de jeunes adultes. Si le groupe est composé d'enfants de moins de 12 ans, les animateurs devront adapter le langage à l'âge des participants. Les animateurs devront également veiller au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant pour décider ce qui peut/doit être partagé et discuté, en tenant compte

de l'âge et du stade de développement de l'enfant. Ces éléments détermineront également le format de l'animation. Ainsi, la lecture du contenu à haute voix peut ne pas fonctionner avec de jeunes enfants. Il est déconseillé de discuter du contenu des livrets avec des enfants de moins de 8 ans. Dans tous les cas, les personnes qui interagissent avec de très jeunes enfants doivent avoir les compétences nécessaires.

Comment puis-je faire face à des situations dans lesquelles mes parents semblent tristes, inquiets ou en colère?

## ◇ Animer une réunion avec des enfants pour discuter du comportement ou du bien-être de leurs parents

### Exercice d'introduction

Commencez par demander aux participants quels sont leurs loisirs et plats préférés. Terminez l'exercice en demandant aux participants d'où

ils viennent. Les participants échangent brièvement leurs réflexions. Cette activité peut être organisée de manière ludique et ne devrait pas prendre plus de 10 minutes. La question finale «D'où venez-vous?» aide l'animateur à passer au sujet suivant.

L'animateur attire l'attention sur les différents pays, régions et villes d'origine des participants et rappelle que cette diversité peut conduire à des différences dans la façon de repérer que quelqu'un ne va pas bien et dans les possibilités de soutien en toute sécurité. L'animateur pose les questions suivantes:

- Comment vous rendez-vous compte qu'un adulte ne va pas bien et qu'il a potentiellement besoin d'aide?
- Quand un adulte ne va pas bien, comment se comporte-t-il? Que fait-il de différent par rapport à d'habitude?

Marquez une pause et écoutez les réponses et réactions des jeunes. Poursuivez comme suit:

- Vous avez donné des exemples, tels que «ils se comportent de façon étrange, ils n'agissent plus comme avant, etc.» [l'animateur cite les exemples donnés par les participants]. Y a-t-il des choses que les adultes pourraient faire, auxquelles les enfants devraient faire attention pour s'assurer qu'ils restent en sécurité?

L'animateur écoute attentivement les jeunes et prend note de leurs réponses et réactions. Il s'efforce de faire un lien entre ce qui a été dit sur les adultes en général et le comportement de parents, en utilisant également des exemples tirés des livrets. Il est important de **ne pas** faire référence aux parents des enfants présents dans le groupe. Les enfants ne doivent pas avoir le sentiment que leur situation personnelle est discutée devant tout le monde. L'animateur peut par exemple dire:

- Vous avez dit beaucoup de choses. Même les parents se comportent parfois de cette manière.

L'animateur mentionne des signes de dépression, par exemple, le fait de n'être intéressé par aucune activité, de ne pas s'occuper des enfants comme avant. Cela devrait déclencher une discussion sur le fait que des expériences difficiles peuvent amener quelqu'un à se comporter

différemment. Ainsi, un parent peut se montrer plus renfermé, irrité, impatient et anxieux pendant un certain temps. C'est normal et la situation devrait s'arranger.

Il est important de souligner que la violence (physique, verbale, psychologique ou sexuelle) envers un enfant n'est **jamais** excusable. Il est inacceptable qu'un parent devienne violent. Il faut dire clairement aux jeunes participants que, s'il est normal — peut-être en raison de circonstances difficiles — qu'un parent ne soit pas toujours poli, aimable et respectueux, la violence est inacceptable.

En tant qu'animateur, assurez-vous que les participants sont conscients de l'importance de rester en sécurité. À cette fin, indiquez les services de soutien disponibles dans la structure d'accueil pour les enfants qui vivent avec un parent/un adulte qui a un comportement agressif ou qui ne va pas bien.

Demandez aux enfants de donner des **informations utiles** sur la façon de rester en sécurité. Ils peuvent mentionner des personnes (par exemple, les tuteurs), des institutions, des lignes d'assistance, etc., auprès desquelles ils peuvent obtenir de l'aide. **Soyez vigilant et ne posez des questions sur les mécanismes de soutien en place que si vous savez qu'une aide est disponible.** Si vous savez que les enfants seront livrés à eux-mêmes, essayez de voir comment un **soutien de la communauté** peut être mis en place pour les aider dans les situations difficiles.

Il est important que les enfants ne partagent pas leurs expériences personnelles. Une **réunion de groupe n'est pas une séance de consultation.** L'objectif est d'avoir une discussion générale sur les signes de détresse chez les personnes qui leur sont proches. Si l'animateur remarque qu'un entretien plus approfondi est nécessaire en raison d'implications personnelles, il informe l'enfant/les membres du groupe qu'ils peuvent faire part de leurs préoccupations personnelles à l'animateur/aux animateurs **après** la réunion.



## Comment gérer les situations dans lesquelles mon ami(e), mon frère ou ma sœur est triste, en colère ou fait des choses dangereuses?

### ◇ Animer une réunion avec des enfants pour discuter du comportement ou du bien-être de leurs amis/frères ou sœurs

#### Exercice d'introduction

Commencez par demander aux participants d'où ils viennent, quels sont

leurs loisirs, leurs plats préférés, etc. Les participants discutent brièvement. Cette activité peut être organisée de manière ludique et ne devrait pas prendre plus de 10 minutes. Soulignez ensuite que nous avons tous des expériences différentes, mais que nous sommes tous capables de dire si quelqu'un ne va pas bien. Invitez les enfants à donner des exemples, sans les amener à raconter des histoires personnelles. Vous pouvez poser la question suivante:

- À quoi pouvez-vous remarquer qu'un ami, un frère ou une sœur, ne va pas bien?

En tant qu'animateur, essayez d'inciter les enfants à parler de ce qu'ils peuvent voir en termes de comportement, mais aussi de ce qu'ils peuvent entendre: par exemple, si un ami/un frère ou une

sœur a changé de façon de parler (utilisation de gros mots, ton agressif) ou a commencé à parler de sujets comme les gangs, la drogue, etc.

Discutez avec les jeunes de l'importance d'être fidèle à un ami, pour autant que cela ne mette personne en danger. Soulignez qu'il est important de voir quand un ami/un frère ou une sœur est en danger. Dans ce cas, il peut être utile de demander conseil à un adulte de confiance.

En tant qu'animateur, préparez-vous aux mécanismes d'adaptation négatifs courants adoptés par les jeunes dans votre contexte de travail. Écoutez attentivement le groupe et voyez quelles informations supplémentaires vous pourriez lui apporter. En fonction du thème de la discussion, vous pourriez parler des offres de soutien dans les domaines de la santé, de la planification familiale, des services psychosociaux, de l'éducation, de l'aide scolaire, des activités sportives, des activités musicales/artistiques/culturelles pour les enfants/jeunes, des services de réinsertion (y compris en matière de toxicomanie).



#### Une réunion de groupe n'est pas une séance de consultation.

Par conséquent, les expériences personnelles ne peuvent être discutées avec la personne concernée qu'après la réunion. **La sécurité et la protection de l'enfant/de l'adolescent sont la première préoccupation.**

Veillez à diriger les cas spécifiques (demandeurs ayant besoin d'aide) vers le prestataire/service compétent s'il y en a un. Ne discutez de ces options avec l'enfant **que** si elles sont effectivement disponibles.

Au cours des séances de groupe, les animateurs devront acter les apports des demandeurs et les intégrer dans la discussion. Si les exemples donnés directement par les participants s'avèrent plus

efficaces pour susciter une discussion utile, il est préférable d'utiliser ces exemples plutôt que ceux figurant dans les livrets.

# Autres considérations importantes et précautions élémentaires

- Les participants sont informés de l'objectif de la/ des réunion(s) individuelle(s) ou de groupe. La programmation des réunions est décidée d'un commun accord et la participation est volontaire.
- Lorsque des enfants participent à des réunions de groupe, leur tuteur/représentant en est informé et donne son accord.
- Tous les participants bénéficient de la même possibilité de partager leurs réflexions, mais personne n'est poussé ou forcé à participer activement à la discussion. Les discussions de groupe doivent être équilibrées et ne pas être dominées par un seul membre du groupe, ni par les femmes ou les hommes uniquement.
- Si, dans certains cas, il peut être utile d'avoir des groupes mixtes (par exemple, les deux parents à la même réunion de groupe ou un groupe mixte d'adolescents), il est généralement plus approprié et plus sûr d'avoir des groupes homogènes. C'est particulièrement le cas lorsque la question du rôle parental ou du rôle de l'homme/de la femme est abordée dans le cadre d'un programme de soutien plus large aux parents. Par conséquent, l'animateur doit analyser soigneusement la situation avant de décider de faire participer des couples à la même séance. Une approche selon le principe «Do No Harm» (ne pas nuire) doit être assurée pour toutes les personnes concernées.
- Les apports des participants ne font pas l'objet d'une discussion en termes de «bien ou mal». Le groupe doit être considéré comme une plateforme d'apprentissage commun sur ce qui fonctionne bien ou moins bien. La seule exception à cette règle est le cas où l'administration de châtimets corporels aux enfants ou d'autres formes de violence sont encouragées par certains membres du groupe pour «guérir» un enfant ou un ami. Si cela se produit, l'animateur doit intervenir avec tact et promouvoir des alternatives à ce type de punition. Les animateurs doivent être conscients que, dans certains pays d'origine des demandeurs, les châtimets corporels peuvent être encore légaux, y compris dans les écoles. Il convient certes de promouvoir une **tolérance zéro à l'égard de la violence**, mais cela doit être fait **avec tact**. Lorsque vous discutez avec des parents, veillez à ce que le dialogue reste ouvert et à ce que la discussion porte sur les «bonnes pratiques parentales». L'objectif est d'assurer la sécurité des enfants. À cette fin, il pourrait être nécessaire de discuter de ce qui est acceptable dans l'UE.
- Les discussions doivent toujours être **axées sur ce qui aide** les participants à faire en sorte que leur enfant, eux-mêmes, les membres de leur famille ou leurs amis se sentent plus en sécurité et mieux. Si les exemples fournis dans les outils sont utiles pour les participants, ils peuvent être utilisés pour la discussion. Si les exemples donnés par le groupe sont plus utiles pour la discussion, il est tout à fait acceptable de les utiliser.
- Si un participant est en état de détresse grave au moment de la séance, il doit recevoir une attention immédiate de la part du personnel d'assistance spécialisé et bénéficier d'un soutien individuel. Dans ce cas, le contenu des livrets peut être présenté et discuté lors d'une séance individuelle si cela apparaît utile. Les animateurs doivent éviter de discuter en groupe de questions très personnelles liées à une crise familiale. Il importe en effet de protéger le parent, l'enfant ou l'ami en question et de veiller à ce que leurs problèmes ne soient pas divulgués à la communauté.
- Lorsque les interprètes font partie de la communauté des demandeurs, les animateurs doivent garder à l'esprit que ces personnes pourraient être confrontées à des difficultés similaires à celles des autres membres du groupe. Il est conseillé de faire un débriefing avec l'interprète après les séances.
- L'animateur et le co-animateur devraient noter les points de discussion qui demandent un suivi avec les demandeurs dans le besoin et/ou leurs enfants, frères/sœurs et amis.
- En cas de situations critiques (par exemple, une tentative de suicide), les informations doivent être partagées avec d'autres collègues tout en protégeant la confidentialité du demandeur. Le cas échéant, le consentement des membres de la famille ou des tuteurs/représentants peut être nécessaire pour permettre un soutien efficace et sûr de toutes les personnes concernées.

Ni l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, ni aucune personne agissant au nom de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2024

PDF ISBN 978-92-9410-321-5 doi:10.2847/4501 BZ-09-23-324-FR-N

© Agence de l'Union européenne pour l'asile, 2024

Illustration de la page de couverture: ©Mary Long/stock.adobe.com; ©KeronnArt/stock.adobe.com; ©The img/stock.adobe.com; ©Good Studio/stock.adobe.com; ©Natalia/stock.adobe.com, page 3 à 6: Icônes © Panuwat/stock.adobe.com, page 5: ©iStock.com/vasabii, page 6: ©Mary Long/stock.adobe.com; ©KeronnArt/stock.adobe.com, page 7: ©The img/stock.adobe.com, page 8: ©Good Studio/stock.adobe.com; ©Natalia/stock.adobe.com.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont l'AUEA ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.



Office des publications  
de l'Union européenne

